

Date d'envoi de la convocation : 08 décembre 2017
Nombre de Membres du Bureau en exercice : 21
Nombre de Membres du Bureau présents : 19
Nombre de Procurations : 0
Nombre de Votants : 19
Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :

Présidence de : M. Alain SUGUENOT

Présents en tant que Vice-Présidents :

M. Jean-Luc BECQUET,
M. Jean-François CHAMPION,
Mme Claude CORON,
M. Xavier COSTE,
M. Sylvain JACOB,
M. Michel PICARD,
M. Michel QUINET,
M. Jean-Pierre REBOURGEON,
M. Gérard ROY,
M. Jean-Paul ROY,
M. Denis THOMAS.

Présents en tant que Membres du Bureau :

Mme Estelle BERNARD-BRUNAUD,
M. Pierre BROUANT,
M. Jean CHEVASSUT
M. Stéphane DAHLEN,
Mme Liliane JAILLET,
M. Vincent LUCOTTE,
M. Patrick MANIERE.

Ont donné pouvoir :

Absents-excuses :

Mme Sandrine ARRAULT.
M. Pierre BOLZE

Secrétaire de Séance :

M. Jean-François CHAMPION

Accusé de réception en préfecture
021-200006682-20171214-BU17-371-DE
Date de télétransmission : 05/01/2018
Date de réception préfecture : 05/01/2018

DELIBERATION N° BU/17/371

ORGANISATION DES SERVICES : Fin de Mise à Disposition d'un agent communautaire vers le SIVOS CHALLENGES - COMBERTAULT - LEVERNOIS.

Monsieur REBOURGEON, rapporteur, rappelle que la mise à disposition d'un agent communautaire en qualité de surveillant de la garderie, du ménage et de la restauration périscolaire à hauteur de 25.95 % a été reconduite pour une durée d'un an à partir du 1^{er} janvier 2018 par délibération du Bureau Communautaire du 12 octobre 2017.

Or, il indique que le Conseil Syndical du SIVOS, par délibération du 24 octobre 2017, n'a pas souhaité renouveler cette mise à disposition malgré l'accord du Bureau Communautaire.

Ainsi, il déclare que la mise à disposition de cet agent arrivera à terme au 31 décembre 2017.

Il convient donc de retirer les dispositions relatives à cette mise à disposition et contenues dans la délibération n° BU-17-337 du 12 octobre 2017.

Extrait pour mémoire : « le rapporteur propose d'approuver le renouvellement à compter du 1^{er} janvier 2018 de ces mises à disposition d'agents entre les Communes membres et la Communauté d'Agglomération pour leur permettre d'exercer leurs compétences [...] [1] adjoint technique territorial de 2^{ème} classe - de la CA vers le SIVOS de CHALLENGES-COMBERTAULT-LEVERNOIS (service Enfance - surveillance garderie, ménage et restauration périscolaire) à hauteur de 25.95% soit 321h/an »

**LE BUREAU DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- approuve le retrait partiel de cette mise à disposition d'un agent communautaire vers le SIVOS au 1^{er} janvier 2018,
- autorise le Président à signer les documents s'y rapportant,
- autorise le Président à modifier la délibération n° BU - 17 - 337.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
pour le PRESIDENT et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Jean-François PONS



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative,

Nom - Prénom	Taux d'emploi global	Grade	Taux d'emploi mis à disposition	Equivalent de la mise à disposition en heures annuelles estimées	Durée MAD proposée*	FONCTIONS exercées	date de décision de l'organe délibérant
<u>De la CA vers la Ville de BEAUNE :</u>							
<u>Equipements Sportifs</u>							
GARNIER Eric	tit TC 100 % (1607h)	Agent de Maîtrise Principal	40,00%	643h	A compter du 01/01/18 pour 1 an renouvelable 2 fois	animatrice centre de loisirs, aide restauration scolaire	du 01/01/2018 au 31/12/2020
<u>De la CA vers le SIVOS CHALLANGES-COMBERTAULT-LEVERNOIS :</u>							
<u>Enfance</u>							
ROUGEOT Frédérique	tit TNC 77 % (1237 h) au 01/01/15	Adjoint technique territorial de 2ème classe	25,95%	Fin MAD 31/12/2017		surveillante garderie et ménage restauration périscolaire	du 01/01/2018 au 31/12/2020